## République française SAINT-CERNIN CANTAL

Objet: Autorisation dépenses investissement 25% budget 2024 - DE\_046\_2024

Séance du jeudi 19 décembre 2024

Membres en exercice: 14

Date de la convocation:13 décembre 2024

Présents: 10 Votants: 10 dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance

STEPHANIE GAILLARD

Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

<u>Présents</u>: ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, STEPHANIE SALIES,

PIERRE DUPONT, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY,

LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

Représentés:

Absents: THIERRY RIEU, SYLVIE LACOMBE, CHRISTELLE

CHAUVET, JEAN CHRISTOPHE GUY

Excusés:

Préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, la commune peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 2 309 783.76 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à <u>hauteur maximale de 500 000 €</u>, soit 25% de 2 309 783.76 €, ce qui égale 577 445.94 €. Après l'opération 116 (Logements sociaux ) retirée, il ressort un total final de 487 180.60€

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Les depens	ses d'investissement concernées sont les su	ivantes:	
OPE 112	TRAVAUX ELECTRIFICATION	Imputation2041582	PREVU /43 4 25%/10 8:
OPE 113	HOTEL DELCAMP	Imputation 2031,2313	PREVU / 464 0 25% /116 002.
OPE 114	MATERIEL MOBILMIER DIVERS	Imputation 2158. 21838. 21841.21848. 2188	PREVU / 21 7 25%/ 5 42
OPE 127	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	Imputation.2315. 2313. 21848	PREVU / 73 472.3 25% /18 368.1
OPE 150	VOIRIE	Date de transmission de l'ac Date de reception de l'AR	1/0/4/9/

015-211501754-DE\_046\_2024-DE A G E D I

OPE 176	GYMNASE	Imputation.2031	
OPE 190	TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE	Imputation 21841	
OPE 192	AIRE DE JEUX	Imputation 21848	PREVU / 5000 25% /1 25
OPE 191	CULTURE PATRIMOINE	Imputation 2316	
OPE 194	PROJET PARTICIPATIF VILLAGES	Imputation2315	PREVU / 5000 25% /1 25
OPE 196	TRANCHE BOURG	Imputation2031	PREVU / 5 000 25% /1250
OPE 197	AMENAGEMENT PLACE MAISON ARTIS. Imputation2315	AN ART	PREVU / 1 345.69 25% /336.42
OPE 198	ADRESSAGE	Imputation2315.	PREVU / 3 700 25%/92
OPE 199	DEVELOPPEMENT DURABLE Imputa 2313.		PREVU / 8 984.42 25%/2 246.11
OPE 200	ROUTE FORESTIERE	Imputation2315	PREVU /6 000/ 25% /1 500/
OPE 201	SECURITE DEFENSE Imputation 23	315	PREVU /31 5 25% /7
OPE 202	CIMETIERE	Imputation2313. 2315	PREVU /37 400/ 25% /9 350/
OPE 203		tion 2313. PR 031. 21841	EVU /761 431.36/ 25% /190 357.84/
OPE 205		nputation 2031.2315	PREVU /75 000/ 25% /18 750/

## TOTAL = 487 180.60€ (inférieur au plafond autorisé de 500 000 €)

Après délibérations, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024 ( et déduction de l'opération 116).

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de AURILLAC le 33/12/2024 et publication ou notification du 23/12/2024

Le Maire, A. DUJOLS





La secrétaire de séance, 5. Gaillard

Date de transmission de l'acte: 23/12/2024 Date de reception de l'AR: 23/12/2024

015-211501754-DE\_046\_2024-DE A G E D I